LA PELLE À CHNIS

Solidaires DOUANES
Section de Franche-Comté

Numéro 45 – octobre 2017

Élections Masse

MASSE DES DOUANES

Première esquisse de bilan *(p 4-5)*

AGENDA DE NOVEMBRE

- **07/11** : CAPC cat. C recours.
- **08/11** : GT moyens de la SURV.
- **09/11** : GT RH sur l'article 60.
- **22/11** : Commission préparatoire au CA Masse.

* * * *

SOMMAIRE

- *l'édito* (p 2)
- *les brèves* (p 3)
- *bilans des élections Masse* (p 4-5)
- *CAPL titularisation C2 11/10* (p 6)
- *CR GT Masse 21/09* (p 7)
- *CR CT Douane 03/10* (p 8)
- *CR CAPC cat. C 05/10* (p 9)
- *CR CAPC cat. A 12 et 18/10* (p 10)
- *CR CAPC cat. B mutations* (p 11)
- *grilles de sudoku* (p 12)

NOUS JOINDRE

Secrétaire de section

M. Renaud GOYATTON
Tél. : 09 70 27 66 92
renaud.goyatton@douane.finances.gouv.fr

Secrétaires-adjoints de section

M. Christophe BEDEAUX
Tél. : 09 70 27 67 09
christophe.bedeaux@douane.finances.gouv.fr

M. Jean-Marc PONS
Tél. : 09 70 27 63 66
jean-marc.pons@douane.finances.gouv.fr

@ : solidaires-franche-comte@douane.finances.gouv.fr

Directeurs de la publication

MM. C. BEDEAUX et R. GOYATTON

NOUS SUIVRE

@ www.solidaires-douanes.org
Solidaires-Douanes
@SolidR_DOUANES

Un Brexit en trompe-l'oeil

Suite au référendum validant la sortie de l'UE, difficile d'échapper ces dernier mois aux velléités de départ du Royaume-Uni (*pour combien de temps encore?*). D'après les annonces du DG au dernier Comité Technique Douane du 3 octobre dernier, l'« effet Brexit » pourrait être à l'origine de 200 recrutements nets pour la DGDDI en 2018. Une aubaine ? La réalité est en fait plus simple.

Personne ne peut imaginer que le RU ne disposera pas d'un statut et d'accès privilégiés au sein de l'UE une fois sa sortie effective. La création de 200 emplois pour y faire face est un faux prétexte dont même la DG n'est pas dupe. Même si elle en joue.

En fait il s'agit de sauver le soldat PSD plutôt que de faire face à la perfide Albion. Depuis la mise en oeuvre du Plan (création de centres interrégionaux ou nationaux…), on se rend compte que ces nouvelles structures sont clairement sous-dimensionnées ; à tel point que même des auditeurs externes le constatent (*cf. l'audit sur la filière RH mené par des consultants en 2016*).

Ces renforts risquent donc, pour une bonne partie, d'aller abonder les effectifs du CSRH, du centre de fiscalité de Lyon… En fait tous les lieux où la contestation s'est faite jour et a connu un écho certain au niveau local mais aussi national. Contestation relayée, entre autre, par SOLIDAIRES.

Car ne soyons pas naïfs : si les personnels et les OS ne s'étaient pas unis pour dénoncer les conditions de travail imposées par cette centralisation mal conçue et planifiée à la va-vite, les renforts « Brexit » n'auraient sans doute jamais vus le jour. Ou n'auraient jamais été redirigés vers ces services en souffrance.

Bonne lecture à vous.

PPCR gelé pour 1 an…

Crash en vue pour le PPCR?

Le protocole Parcours Professionnel Carrière et Rémunération (PPCR) a du plomb dans l'aile. Et c'est pas peu dire !

Entre les échelons supplémentaires en C et B qui vont être mis en place en 2019-2020 et la rétrogradation en termes d'échelon de certains collègues (avec comme conséquence de ne plus pouvoir candidater pour certains grades), voilà que le gouvernement annonce son gel pour un an ; au moins. Pour des raisons budgétaires. Au revoir donc aux gains financiers que les signataires avaient promis aux agents.

En y ajoutant le gel du point d'indice et le jour de carence, cela commence à (vraiment) faire beaucoup.

… mais appliqué rétroactivement

Les BOP de changement d'échelon de la catégorie A viennent de paraître.

Comme prévu par PPCR et celles des OS qui l'avait signé, de nombreux agents rétrogradent d'un échelon. Ce qui ne va pas sans poser des soucis pour celles et ceux qui comptaient postuler à des grades supérieurs (IR3…) car les conditions d'accès n'ont, pour le moment, pas encore changé.

Comme actuellement l'ensemble de la filière RH douane fait l'objet d'un audit de la Cour des Comptes (encore elle !), on ne sait pas encore quelles en seront les conséquences sur le PPCR.

Frais de repas : ENFIN une avancée

La voie de la raison vient finalement de l'emporter. À la suite d'un certain nombre de courriers émanant, entre autre, de SOLIDAIRES (datés des 05/05 et 25/09), la DI a finalement accepté que les taux de repas pour les agents en stage ou en mission soient les mêmes (soit 15,25 €).

Même si les textes allaient dans le sens de la DI, (stages et missions ne doivent pas être remboursés aux mêmes taux) de nombreuses DI avaient fait le choix de ne pas opérer de distinguo entre les 2 catégories et de les rembourser aux mêmes taux. Ce sera désormais le cas de Dijon.

Reste un point qui pénalise encore, par exemple, les enquêteurs des SRE : le non-remboursement des taux de repas lorsque ceux-ci sont pris au sein de ce qui est considéré comme la même résidence (Orléans, Besançon ou encore Dijon). SOLIDAIRES va continuer à se battre pour obtenir leur remboursement.

Poste de DR à pourvoir !

Au moment où la filière RH est expertisée par la Cour des Comptes, la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP) affiche une curieuse offre d'emploi. En parcourant les diverses offres d'emplois, on a la surprise de découvrir qu'un poste de cadre sup' est disponible. Pas n'importe lequel : le poste de DR de Nancy est proposé.

Le poste, « susceptible d'être vacant » est localisé à Nancy (on a même l'adresse de la DR) et est accompagné d'une fiche de poste détaillée (2 pages). Les candidatures doivent être envoyées à dg-a2@douane.finances.gouv.fr. À priori, ce type d'annonce est récurrent.

Cela rappelle la volonté chez certains à Bercy de transformer tout ou partie des postes de A et A+ en emplois pour des contractuels, recrutés pour une mission (et donc pour une durée déterminée). Des gens qui pourraient, par exemple, restructurer sans état d'âme.

Sans oublier qu'en obtenant le grade d'administrateur, qui leur permettait de se recaser ailleurs en cas de disparition de la DGDDI, ils se retrouvent, et c'est normal, mis en concurrence avec des administrateurs issus d'autres administrations qui peuvent postuler pour les mêmes emplois…

Du rififi aux Finances Publiques

Il va être difficile d'imposer l'accueil de douaniers aux Finances Publiques – FP (celles-ci perdent 1600 postes en 2018, la DGDDI en gagne 200). De plus, de nouvelles règles de mutations se mettent en place depuis 2016.

Parmi celles-ci : obligation pour un agent de suivre son poste restructuré dans la même commune, blocage des cat. C dans leur première résidence d'affectation pendant 3 ans, blocage des cat. B pendant 3 ans dans leur dominante métier.

Dans ce contexte, pas sûr que l'accueil de douaniers restructurés soit une priorité !

INFOS LOCALES

Élections Masse : SOLIDAIRES se renforce sur la DI

Ce mois d'octobre était marqué par le renouvellement des élu-es siégeant dans les instances de la Masse. SOLIDAIRES en a profité pour renforcer sa place de seconde OS au niveau de la DI.

Initialement prévues le 30/05/2016, les élections Masse avaient dû être reportées. En cause la mise en œuvre de la réforme territoriale qui avait contraint la Douane à organiser dans 3 DI (Nantes, Bordeaux et Montpellier) des élections afin de renouveler les Comités Techniques [1]. Elles se sont finalement tenues le 19/10 dernier.

Les scores obtenus par chaque syndicat pour la Commission Territoriale de la Masse (CTM) et le Conseil d'Administration (CA) sur la DI peuvent être visualisés ci-dessous (*les chiffres des élections de 2013 sont mis en miroir*).

Plusieurs constats peuvent d'ores et déjà être faits de ce scrutin.

Le premier constat concerne le collège électoral. Il est encore en baisse par rapport à 2013 (*705 agents*) ; lui-même déjà inférieur à celui de 2010 (*761 agents cumulés dans les CRM de Dijon et de Besançon*). Qu'aurait-il été si les renforts « post-attentats » n'étaient pas venus compenser les départs en retraite, mutations que la DI connait depuis 4 ans ?

En dépit de cette baisse constante, on note que la participation se maintient à un taux très élevé (86,96 %). En 2013, ce taux était de 87 %. Pour mémoire, depuis 2013, il n'y a plus de décompte DR par DR.

La mobilisation pour ce scrutin reste donc très forte en dépit des arrivées de nouveaux collègues. Une partie logeant dans les 6 cités de la DI, ce vote traduit bien l'utilité sociale de cette institution. Et aussi l'attachement qu'un nombre non négligeable de douaniers éprouve pour cette institution.

Le second constat est qu'en dépit d'un collège électoral en baisse, SOLIDAIRES réussit à maintenir ses scores de 2013 et même à les augmenter tant en CTM qu'au CA. Notre OS signe là ses meilleurs résultats lors de cette élection.

À l'inverse, et même si les comparaisons entre 2013 et 2017 sont hasardeuses, l'alliance électorale n'a pas permis à la CFDT et la CFTC de remporter autant de voix que leurs scores cumulés de 2013 aurait pu laisser espérer (141 voix cumulées en CTM en 2013, 95 en 2017).

À noter que l'UNSA se maintient au même niveau qu'en 2013 à la CTM et au CA. La forte progression de l'USD FO est également à noter.

> ***La participation se maintient***
>
> Malgré la baisse des effectifs la participation se maintien comme en 2013.
>
> Pour certains, la cause en serait le vote groupé qui « obligerait » les agents à voter. Pour d'autres ce serait l'attachement des collègues à la Masse.

Le troisième constat concerne la baisse la plus marquante de ces élections. Celle de la CGT qui perd un siège en CTM et des voix en CA.

Elle demeure cependant dans le duo de tête ; les votes cumulés CGT-SOLIDAIRES représentant presque 50 % du total des votes.

Le quatrième constat porte davantage sur le niveau national.

Selon les régions, on assiste à un paysage syndical radicalement différent (à la CTM de Nantes, l'UNSA termine en tête devant tout le monde alors que celle de Léman-Lyon voit la CFDT terminer dernière au niveau local et SOLIDAIRES terminer en tête avec plus de 100 voix d'avance sur le second).

Le système de calcul retenu (dit de Sainte Laguë) a pour conséquence d'entraîner une répartition des sièges entre les 5 OS, n'éliminant aucune d'entre elles. L'alliance électorale CFDT-CFTC a créé 5 blocs de forces à peu près égales, dotés chacun d'un siège, sans possibilité pour l'un d'entre eux de s'imposer largement.

---

[1] *La DG estimait que seuls les CT devaient être renouvelés afin de valider les fermetures de services et éviter que des fermetures ne soient invalidées devant un Tribunal Administratif. Les CAPL n'ont pas bénéficié de la même considération.*

Quelques données chiffrées

I – Bilan des élections à la Commission Territoriale Masse

A – *Résultats du 19/10/2017*

	Inscrits	Votants	Blancs / nuls	Exprimés	Solidaires	CFDT CFTC	CGT	UNSA	USD FO
DI Dijon	668	581	37	544	139	95	142	71	97
Total			6,80%	86,98%	23,92%	16,35%	24,44%	12,22%	16,70%
Sièges (5)					1	1	1	1	1

B – *Comparatif entre 2013 et 2017*

	Inscrits		Exprimés		Solidaires		CFDT [1]		CFTC		CGT		UNSA		USD FO	
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013		2013	2017	2013	2017	2013	2017
DI Dijon	701	668	573	544	134	139	84	95	57		187	142	68	71	43	97
Total					23,38 %	23,92 %	14,65 %	16,35 %	9,94 %		32,63 %	24,44 %	11,86 %	12,22 %	7,50 %	16,7 %
Écarts 2013-2017	- 33		- 29		+ 0,54%						- 8,19%		+ 0,36%		+ 9,2 %	
Sièges					1	1	1	1	1	-	2	1	1	1	0	1

II – Bilan des élections au Conseil d'Administration

A – *Résultats du 19/10/2017*

	Inscrits	Votants	Blancs/nuls	Exprimés	Solidaires	CFDT CFTC	CGC	CGT	UNSA	USD FO
DI Dijon	668	581	40	541	142	91	14	138	77	79
Total		%	%	%	%	%	%	%	%	%

B – *Comparatif entre 2013 et 2017*

	Inscrits		Exprimés		Solidaires		CFDT		CFTC		CGT		UNSA		USD FO	
	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013	2017	2013		2013	2017	2013	2017	2013	2017
DI Dijon	704	668	578	541	138	142	70	91	64		166	138	82	77	47	79
Total					23,87 %	24,44 %	12,11 %	15,66 %	11,07 %		28,71 %	23,75 %	14,18 %	13,25 %	8,13 %	13,6 %
Écarts 2013-2017	- 36		- 37		+ 0,57%		+ 3,55%				- 4,96%		- 0,93%		+ 5,47%	

Une analyse et les chiffres définitifs vous seront présentés dans un Hors-Série de la Pelle à Chnis spécial élections Masse.

[1] *Les résultats 2017 de la CFDT en CTM et CA sont ceux de l'alliance électorale CFDT-CFTC.*

CR CAPL titularisation C2
Dijon – 12 octobre

Présents pour la parité administrative :

M. BAILLET, Mme LARMAND-CANITROT (DR Bourgogne), M. HERRIOT (Franche-Comté), M. CLAVEAU, Mme GALLOIS, MM. LE LANN et FURT (expert)

Présents pour la parité syndicale :

- SOLIDAIRES : Mme J. MOINDROT et M. F. MICHAU.
- CGT : Mme E. BARBIER, MM. B. CLERC et C. BILLARD.
- UNSA : M. M. HOLTZER.

Le quorum étant atteint, la CAPL peut valablement siéger.

Grande nouveauté dans la gestion des CAPL : *« Il n'y aura pas de dossier consultable pour la préparation de cette CAP, les dossiers sont personnels et confidentiels, et donc les documents restent internes à l'administration (sic). ».*

Par définition, les dossiers que nous consultons pour la défense de nos collègues sont internes à l'administration. Les représentants du personnel ont une obligation de discrétion vis-à-vis de ce qui se dit dans cette instance.

Nous avons indiqué au Président de la CAPL que cette façon de procéder était pour nous incompréhensible.

I. Affectation de deux agents issus de LA C2 (pris sur liste complémentaire)

Ces deux agents sont nommés sur place.

En réponse à une question de la parité syndicale, le Président de la CAPL a indiqué, qu'à sa connaissance, l'usage de nommer sur place les agents issus de la LA contrôleur n'était pas remise en cause pour l'instant. Tant que c'était possible.

II. Prolongation du stage de 4 contrôleurs

Le Président de la CAPL propose pour l'ensemble des dossiers présentés lors de la CAPL une prolongation du stage de trois mois selon la règle de « la deuxième chance » issue de la note DG A1 du 08/06/17.

Après discussion sur les modalités de cette prolongation et les conséquences sur les dates de titularisation prévisibles, le Président a indiqué que le parcours de formation complémentaire avait déjà été mis en place depuis le 1er octobre 2017 (!!) afin de permettre à ces agents de pouvoir être proposés à la CAPC de titularisation qui aura lieu les 12 et 13 décembre 2017.

SOLIDAIRES a posé la question de la date d'effet (31/12/2017 ou 01/01/2018 : la différence est énorme pour les stagiaires souhaitant s'inscrire au Tableau Annuel des Mutations). Réponse en attente.

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

III. Titularisation de 21 contrôleurs stagiaires

La totalité de la liste a reçu un avis favorable pour cette titularisation (*qui devrait être validée lors de la CAPC des 12 et 13 décembre 2017*).

Vote : proposition adoptée à l'unanimité.

Des questions concernant cette CAPL demeurent :

- pourquoi la réunir et ne donner aucun document préparatoire ?
- pourquoi la réunir puisque la DNRFP avait déjà décidé de garder les stagiaires ?
- pourquoi les stagiaires de la DI ont-ils été parmi les derniers à recevoir leurs notes d'oral (les autres stagiaires les ayant depuis 1 semaine) ?
- pourquoi la réunir le 12/10 alors que la prolongation de stage pratique débutait le 01/10 ?
- ne pouvait-on pas dès le départ éviter ce stress inutile aux stagiaires ?
- pourquoi faire cette CAPL après que les stagiaires aient déjà voté aux élections Masse (seuls les titulaires d'un grade pouvant voter) ?

INFOS NATIONALES

Programmation immobilière 2018
Paris – 21 septembre 2018

Le 21 septembre dernier, en présence du nouveau Directeur de l'EPA Masse, s'est tenu le Groupe de Travail (GT) dédié à la préparation de la programmation immobilière (PI) 2018.

QUELQUES DONNÉES POUR COMMENCER

Récupérations sur travaux : à noter qu'à partir de 2018 certains travaux feront l'objet de « *récupérations sur travaux* » : en résumé les locataires vont être taxés sur le montant de la PI.

Nombre de demandes : pour 2018, ce sont 114 demandes issues des CTM qui sont remontées, pour un montant de 10,54 M€. Il y eut aussi des demandes de rénovations d'appartements pour 865 000 €. Pour cette PI, le nombre de demandes est en légère baisse par rapport à 2017 ; mais le montant reste quasi identique.

Budget : le budget prévu varie entre 2 126 795 € et 2 759 935 €. On est donc loin de pouvoir satisfaire les demandes !

ABSENCE DE DOCUMENTS ... ET DE RÉPONSE

Moins de 8 jours avant le GT, 5-6 documents avaient été envoyés. Imprécis, incomplets lorsqu'il y en avait !

Les représentants SOLIDAIRES ont donc demandé à l'EPA Masse les documents complémentaires (tableau de l'ensemble des demandes, Procès-Verbaux des CTM ayant validé ces demandes, listage précis des travaux donnant lieu à récupération et la possibilité de consulter les dossiers d'études). Sans succès.

L'EPA a un président (le DG) qui fut alors saisi de la demande. La réponse fut claire et sans équivoque « *De manière générale, l'information des administrateurs et membres des CTM* [dont les représentants élus des personnels] *est une priorité de l'établissement* ». Malheureusement, jusqu'au GT, les OS ne reçurent aucun nouveau document.

SOLIDAIRES a commencé le GT en rappelant de nouveau que les PV des CTM de 2016 et 2017 n'avaient pas été envoyés. Mutisme en réponse du Service Central (SC) qui a avancé de pseudo-explications, se gardant de transmettre les documents et évoquant des « *problèmes d'effectifs* » au sein du SC.

La vice-présidente de l'EPA a alors annoncé que les documents demandés seraient envoyés à la suite de ce GT. Mais qu'aucun nouveau GT ne serait reconvoqué !! Nouvelle méthode de travail à la masse : on discute et après on a les documents servant de base aux discussions !

ANECDOTES DE CE GT

Elles prêteraient à sourire si seulement cet amateurisme ne survenait à un moment où la pérennité de l'Établissement est en jeu.

1/ ***les Caraïbes (suite aux cyclones Irma et Maria)***

L'idée que le SC suspende le prélèvement des loyers des locataires qui n'ont plus de toit n'a pas été envisagé. Des explications floues ont été fournies aux OS sur la prise en charge des travaux de réparation.

2/ ***PI 2018 : isolation des fenêtres de La Rochelle***

Dans cette cité rénovée il y a moins de 10 ans, on a constaté des fuites sous les fenêtres. Le SC est incapable de dire quand ont été faites les réparations.

Mettre des pénalités aux mandataires payés pour suivre les travaux ? *« C'est compliqué »* argumente le SC. Solution (toute) trouvée : taxer les locataires. Plus simple et plus rapide.

3/ ***Rénovation d'appartements dans la PI 2018***

Des demandes faites par des CTM ont été purement et simplement supprimées sans explications.

4 / ***Liste des travaux faisant l'objet d'une récupération sur travaux***

Le SC ne le sait tout simplement pas ! Mieux vaut taxer sur tout que de détailler !!

SOLIDAIRES a demandé la tenue d'un second GT avec des documents et une possibilité de dialogue... Sans succès.

Le président affiche une volonté de sauver l'EPA, mais force est de constater qu'à part taxer les locataires pour renflouer les caisses, rien ne va dans ce sens, voire même va dans le sens contraire !

Le CR exhaustif de ce GT est accessible à cette adresse : http://solidaires-douanes.org/Le-president-preside-mais-ne-gouverne-pas.

CR du Comité Technique Douane
Paris – 3 octobre 2017

Le Comité Technique DGDDI (ou CTR) s'est tenu le 03/10 sous la présidence du DG. La séance fut particulièrement dense avec force sujets lourds. Il a fallu faire un effort de synthèse sauf à assommer le lecteur avec 40 pages de compte-rendu.

Ce fut un marathon (lever de séance vers 22h …) avec l'extinction automatique de l'éclairage, et des débats se poursuivant à la seule lueur des lumières sur les micros et des blocs des secours …

PROJET DE LOI DE FINANCES 2018

Ce dernier est marqué par une grande « nouveauté » : le retour des OP-CO/ AG sur le devant de la scène. On en avait presque perdu l'habitude … jusqu'à en éprouver de grandes craintes pour le devenir de la branche.

Le renfort est de 200 emplois nets pour la DGDDI. Une deuxième tranche devrait être actée pour 2019 et un reliquat sera fixé en 2020. Ces emplois sont plutôt orientés OP-CO. Un concours catégorie C OPCO sera organisé en 2019.

Cela permettra de renforcer quelques services :

- **le CSRH :** ajout de 7 emplois et transformation des surnombres actuels en emplois pérennes (l'audit mené dernièrement a relevé un certain nombre de « fragilités » comme les effectifs, coordination Sous- Direction-A/ CSRH / Fonction RH Locale… Points que les OS avaient déjà signalé.
- **les SGC** de Toulouse (qui aura encore une rallonge en 2019), de Lyon (l'Isle d'Abeau) et de Nantes.
- **le renforcement** de l'encadrement DNRED.
- **la création** d'une unité SNDJ aux Antilles.
- **le centre TICFE de Lyon** …

Enfin, s'agissant des indicateurs de performance : nous abandonnons officiellement les critères portant sur des saisies quantitatives pures (un pousse-au crime de moins ?). Ils seront remplacés par des critères plus qualitatifs, mais dont la mise en application sera sûrement délicate : nombre d'organisations criminelles démantelées, contentieux à fort enjeu …

On ne va pas bouder notre plaisir en relayant ces (plu tôt) bonnes nouvelles (NB : *ce sont encore des chiffres prévisionnels à l'heure actuelle, mais ils ne sont pas loin de la copie définitive*).

On peut aussi revenir sur plusieurs années de mobilisations des organisations syndicales, des agents. Du soleil de mars 2014 à la pluie devant l'Assemblée Nationale ou dans les rues détrempées de Clermont, en n'oubliant pas toutes les actions aussi diverses que variées, on n'a pas plié.

Nous observons surtout que, pour 2018, la DGDDI « marche à nouveau sur ses deux jambes » et, pour nous, c'est extrêmement important.

Cependant, et sans vouloir doucher les enthousiasmes, la chose s'explique par le contexte plus que par une remise en cause politique qui aboutirait à un arrêt de la politique de réduction des capacités douanières et du Service Public en général. Les principes du PSD (concentration, centralisation…) ne sont pas remis en cause. Pour les bureaux, les contrôles de 1er niveau, on risque de ne rien voir ou en tout cas pas grand-chose.

EVOLUTION DES REGLES DE MUTATION

Une loi votée en décembre 2016 concernant les priorités de mutation (art. 60) a entraîné des modifications du RP mutations. Des barèmes forfaitaires de points ont été attribués aux *RC* et les *Centres d'Intérêts Matériels et Moraux* (CIMM) : 150 pts, *la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé* (RQTH) : 600 pts, *les QPV* (ex-ZUS) : 85 pts. Les réorganisés restent prioritaires absolus dans la DR et relatifs dans la DI.

Pour la première fois, la DG et les OS ont ensemble travaillé pour trouver une solution. Seule SOLIDAIRES a voté (abstention, car la situation des réorganisés n'est pas satisfaisante). Les autres OS n'ont pas pris part au vote.

SITUATION DES STAGIAIRES

De 70 dossiers au départ, on n'en serait plus qu'à une petite quinzaine d'agents dont la titularisation poserait problème. Et qui fera l'objet d'un examen en CAPL/CAPC. La DG indique que le « *zéro non titularisés* » n'est pas un objectif.

Cependant, faire rentrer une formation de 6 mois en 4 peut contribuer à cet état de fait. On ne peut pas dire que la chose ait été bien gérée, loin s'en faut.

TSVR ET SNDFR

La charge de travail a été sous-estimée et il est difficile aux agents de faire face. Mais tous les services centralisateurs mériteraient d'être étudiés à la loupe, car on peut y dresser peu ou prou les mêmes constats.

DROIT À L'ERREUR

En deux mots, on passerait de la vérification / enquête, à un simple rattrapage des droits non perçus. C'est vraiment un sujet politique qui pourrait influer sur la nature de notre travail.

La version complète du CTR a été envoyée par messagerie.

CR CAPC cat. C mutations
Paris – 5 octobre 2017

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

La séance a débuté avec l'approbation du procès-verbal du 04/05/2017.

I – Information de la CAPC

Il a été communiqué les mouvements réalisés (2) depuis le 1er tour des mutations.

Ont été ensuite présentés les mouvements internes aux DOM-COM : Guadeloupe (9), Martinique (5) et Réunion (13).

Suite à leur promotion au grade de C2 (via la Liste d'Aptitude), 15 agents ont vu leur demande de mutation annulée. 1 autre pour inaptitude médicale.

II – Examen des refus de mutations (6 dossiers)

En cas de refus de mutation non justifié, les mesures administratives, qui ne sont pas une sanction sont les suivantes :

- pas d'inscription aux TAM 2018 et 2019.
- perte des bonifications d'ancienneté à la résidence, y compris celle attribuée aux résidences bonifiées.

4 se sont vus appliquer les mesures administratives pour cause d'absence de justificatifs.

III – Examen des demandes de radiations

Que ces radiations soient sur demande ou liées à des motifs de gestion, elles ont toutes été acceptées.

III – Examen des demandes d'inscription hors période

Ont été étudiées :

- 4 demandes au titre du RC : toutes acceptées.
- 14 demandes au titre des réorganisations : acceptées.
- 1 demande suite à inaptitude SU : acceptée.
- 9 demandes à titre divers : acceptées.
- 4 demandes pour les spécialistes : seules 3 ont été acceptées (dont 1 au titre du RC).

IV – Emplois offerts par enquêtes

- BHR de Tourcoing : 1 dossier retenu.
- moniteur TPCI à l'NEDLR : 1 catégorie B sera retenue au lieu d'un agent de catégorie C.
- 1 enquête pour des postes dans les Recettes Interrégionales (RI) d'Auvergne, Normandie et Occitanie : aucune candidature n'a été retenue.
- 1 enquête pour 1 emploi au CSP de Lyon : le 1er dossier a été retenu.
- 1 enquête de maître-chien anti-stups à Montauban : le 1er candidat a été retenu.
- 2 enquêtes de maître-chien anti-stups ou anti-tabac à Nantes et Saint-Nazaire : à chaque fois le 1er candidat a été retenu.
- 1 enquête de maître-chien anti-tabac à Marseille : aucune candidature.
- 1 enquête pour un poste à l'unité UIP-PNR de Roissy : aucune candidature.
- 1 enquête pour 1 poste de TSI au SNDJ Ivry ou à la DNRED : aucune candidature.
- 1 enquête pour des emplois au COD Maritime de Marseille : seules les 2 emplois de la CROC ont été transférés.
- 2 enquêtes d'emplois de TSI à Rennes et Rouen ont été finalement pourvus en catégorie B.

V – Mutations au TAM 2017 (spécialistes y compris)

84 mouvements ont été prononcés lors de cette CAPC dont 15 au titre des réorganisations.

VI – Reclassement d'agents

3 agents reconnus inaptes SU seront reversés dans le bureau CO le plus proche au 31/12/2017.

Le compte-rendu complet de cette CAPC sera consultable sur le site de SOLIDAIRES Douanes.

CR CAPC cat. A mutations
Paris – 12 octobre 2017

Après avoir été informés des mouvements internes aux DOM ou réalisés depuis le 1er tour des muts, 1 refus de mutation a été examiné. L'agent ayant fourni les justificatifs nécessaires, les mesures administratives ne lui ont pas été appliquées.

I - Examen des enquêtes pour les Recettes Interrégionales (RI)

7 enquêtes étaient prévues mais à la surprise générale, seules 3 ont obtenu 1 agent : Dijon, Marseille et Montpellier (*la DG/A2 a répondu que des A n'étaient pas souhaités dans les 4 autres RI ; des B comptables étant recherchés*).

II - Examen de diverses enquêtes (DNRED, informaticiens…)

Concernant plusieurs enquêtes pour la DNRED, les noms des candidats retenus ont été communiqués la veille aux OS en pleine préparation. Quel est l'intérêt alors de tenir une CAPC ?

III – Mouvements proposés au TAM

- Tableau DNRED : SOLIDAIRES a voté contre (*opacité du tableau et agents écartés).*
- DOM-TOM : pour la Réunion, Nouvelles-Calédonie et Wallis-et-Futuna : SOLIDAIRES a voté pour.

Concernant la mutation de 3 agents en Polynésie (1 ne posait aucun souci car en RC) : 2 ont été mutés au titre du RP mutations 2018 !
Même s'il s'agissait de dossiers à caractère social justifiant une mutation.

- TAM 2017 : SOLIDAIRES a voté contre (*celui-ci inclut les restructurations issues du PSD combattu depuis 2014*).

IV – Mouvements au TAM des spécialistes

Vote unanime pour.

* * * * *

CR CAPC cat. A LA B en A
Paris – 18 octobre 2017

La CAPC a ensuite prononcé la titularisation des 137 inspecteurs de la 69ème promotion (*131 agents ainsi que 6 reconnus travailleurs handicapés).* La titularisation est fixée au 01/09/2017.

I - Examen de la liste d'Aptitude de B en A au titre de 2017

Depuis 2015, le bureau A2 avait mis en place un système de rotation entre les DI pour permettre à toutes d'avoir, à tour de rôle, des agents promus par Liste d'Aptitude (LA). Ce système s'appliquait également aux DOM. En 2017, la DG a saupoudré les promotions entre les DI pour contenter tout le monde. Certaines n'ont quand même rien obtenu.

La CAPC avait récupéré 8 postes issus du concours, annulé, de l'exa pro de B en A (et 3 autres dont l'origine n'a pas pu nous être précisée). 4 postes étaient des postes à profil, 2 nécessitaient une qualification.

5734 agents avaient vocation à candidater, (*5534* en 2016). 663 l'ont fait. 229 ont été classés en CAPL (*152 en « active » et 77 en « retraite »*). Ce sont des CP CO et SU des 9ème, 10ème et 11ème échelons qui ont été directement promus.

Vote : abstention : SOLIDAIRES – pour : CFDT et USD/FO (*SOLIDAIRES s'est abstenue, car des dossiers de candidats avaient été écartés en CAPL).*

II - Examen des demandes de révision de cadencement au titre de l'année 2017

10 recours ont été examinés lors de cette CAPC : 8 portaient exclusivement sur le cadencement et 2 concernaient les appréciations phraséologiques et le cadencement.

5 des 8 recours portant sur le cadencement ont été acceptés (1 mois de réduction d'avancement a été accordé). 1 a été rejeté. 2 ont été renvoyés à une CAPC ultérieure. Les 2 recours portant sur les appréciations et la phraséologie ont été rejetés.

III - Examen de 2 rejets de demandes de télétravail

Pour 2017, tout rejet d'une demande doit être étudié en CAPC (en 2018 le premier niveau de recours sera la CAPL puis la CAPC en cas de nouveau rejet en local).

Après discussions avec la DG, les 2 demandes ont été autorisées pour 1 journée (**Vote** unanime pour).

CR CAPC cat. B mutations
Paris – 13 octobre 2017

Cette CAPC était présidée par Alexis LOPEZ, chef du bureau A/2 à la DG. Les organisations syndicales (OS) présentes étaient la CFDT, la CGT, SOLIDAIRES, l'UNSA et l'USD-FO.

La CGT a été désignée secrétaire-adjoint de séance.

Après le vote des procès-verbaux (PV) de CAPC précédentes, les OS ont été averties des mouvements réalisés ou non depuis le 1er tour des mutations, ceux internes aux DOM-COM (26 agents) et de l'affectation des 59 agents issus de la LA Contrôleur.

I – Examen des refus de mutations (8 dossiers)

6 se sont vus appliquer les mesures administratives (*2 ans sans pouvoir s'inscrire au tableau et perte des points d'ancienneté à la résidence*).

Sur les 6 dossiers, 2 étaient pourtant soutenus par le DI et/ou le correspondant social.

II – Demandes de radiations des TAM

- TAM général : 424 demandes (dont 8 demandes liées)
- TAM spécialistes : 40 demandes
- pour motifs de gestion : 9 agents

III – Demandes d'inscription hors-période

- au titre du RC : 18 dossiers (3 ont été rejetés),
- au titre de l'inaptitude SU et navigation : 2 dossiers,
- suite à réorganisations : 17 dossiers,
- au titre du handicap : 2 dossiers,
- suite à réussite à ODJ/stage de spécialiste : 4 dossiers,
- pour autres motifs (personnels ou professionnels) : 17 dossiers.

IV – Mouvements au TAM

Ont été votés :
- les mouvements dans les DOM-COM (Guadeloupe, Guyane, Réunion et Mayotte),

*SOLIDAIRES a voté **pour**.*

- ceux de la DNRED,

*SOLIDAIRES **n'a pas pris part au vote** (en cause, l'opacité du tableau DNRED).*

- ceux du tableau général.

*SOLIDAIRES a voté **contre** (pas contre les collègues ; mais le tableau inclut les réorganisations issues du PSD).*

V – Détachements en douane (2 dossiers)

2 militaires avaient sollicité un détachement à la DGDDI qui leur a été accordé au titre de 2017.

*SOLIDAIRES s'est **abstenue**.*

VI – Renouvellement de mise à disposition (MAD)

Les MAD sont accordées pour une durée maximale de 5 ans. Elles sont soumises à un renouvellement annuel obligatoire de la CAPC compétente.

À l'issue des 5 ans, soit l'agent retourne dans sa DI d'origine, soit est muté dans la DI où il était mis à disposition.

Les 2 demandes soumises en séance ont été renouvelées.

*SOLIDAIRES a voté **pour**.*

VII – Emplois offerts par enquête

- 4 emplois de correspondant social (Annecy, Marseille, Orléans et Clermont-Ferrand).

Ce dernier poste a créé des soucis car c'est un agent réorganisé et 2ème au classement qui a obtenu l'emploi alors que les autres candidats ignoraient que la DG favoriserait les agents restructurés.

*SOLIDAIRES **n'a pas pris part au vote**.*

- moniteur de TPCI à l'ENDLR

SOLIDAIRES ne siégeait pas dans le grade du collègue retenu.

- enquêtes en Recettes Interrégionales (RI) : Dunkerque, Le Havre, Lyon, Montpellier, Bordeaux, Dijon, Nantes, Paris, Metz et Marseille.

Aucun candidat pour Paris et Metz. Pour les autres RI, 10 candidats ont été retenus.

*SOLIDAIRES a voté **pour**.*

- les enquêtes de maître-chien (anti-stups ou anti-tabac) n'ont eu aucune candidature ; de même que celle de mécanicien hélicoptère ou à l'UIP-PNR.

- 2 enquêtes de rédacteur au SNDJ-Ivry ont été pourvues de même que celle d'un gestionnaire au CSP de Lyon.

- 2 emplois de TSI à Rouen et Rennes ont été pourvues.

- 1 poste de formateur en ciblage aéroportuaire à Fort-de-France (CIFAD) a été pourvu.

Le compte-rendu exhaustif de cette CAPC est en ligne sur le site de SOLIDAIRES.

Un peu de détente

Grille facile

1	2				7			6
		7	9			2		
9	5	6			3			
	4	1		8		3		
	7			2			4	
		8		3		6	1	
			4			1	6	7
		4			2	9		
5			1				2	3

Grille moyenne

	6			9		8	3	
		8	6	5			2	
		1	4					6
	7				8	3	4	5
1	5	9	3				8	
9					4	7		
	8			6	7	9		
	2	7		3			6	

Grille difficile

1		9	8	5		6		
					6	7		4
				1				
				7		4	5	
9								6
	3	4		8				
				2				
8		5	1					
		7		6	9	3		2

Grille diabolique

		9			2		8	3
	8	2	6	3				5
		1						4
		3	1		4	7		
6						2		
2				6	9	5	4	
5	7		4			1		

Les réponses seront publiées dans le numéro de novembre.

Solutions du numéro 44

Grille facile

5	7	8	3	2	6	1	4	9
6	9	3	7	1	4	8	2	5
1	4	2	5	9	8	6	3	7
7	6	5	9	4	3	2	1	8
8	2	9	6	5	1	3	7	4
3	1	4	8	7	2	9	5	6
4	8	1	2	6	5	7	9	3
2	3	7	4	8	9	5	6	1
9	5	6	1	3	7	4	8	2

Grille moyenne

1	8	3	4	7	2	5	6	9
9	6	2	8	1	5	3	7	4
7	4	5	9	6	3	2	1	8
4	5	6	1	8	9	7	3	2
8	7	9	2	3	6	1	4	5
3	2	1	7	5	4	9	8	6
6	3	8	5	2	7	4	9	1
5	1	4	3	9	8	6	2	7
2	9	7	6	4	1	8	5	3

Grille difficile

8	3	6	5	7	2	1	4	9
9	7	4	8	1	3	5	6	2
2	5	1	9	6	4	7	3	8
1	4	3	2	5	6	8	9	7
7	2	8	3	4	9	6	1	5
5	6	9	7	8	1	3	2	4
6	9	7	4	3	5	2	8	1
3	8	2	1	9	7	4	5	6
4	1	5	6	2	8	9	7	3

Grille diabolique

5	8	9	1	2	6	4	3	7
3	6	4	5	9	7	8	2	1
2	1	7	8	4	3	5	9	6
6	9	2	4	5	1	3	7	8
7	4	3	2	6	8	9	1	5
1	5	8	3	7	9	6	4	2
9	3	6	7	8	2	1	5	4
4	2	1	6	3	5	7	8	9
8	7	5	9	1	4	2	6	3

VOS REPRÉSENTANTS SOLIDAIRES

Comité Technique Local

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Agnès MARCEAUX
(Bourgogne)

CAPL n°2
Contrôleurs 1ère classe

Titulaires :

M. Frédéric MICHAU
(Centre)

Mme Judith MOINDROT
(Bourgogne)

Commission Territoriale de la Masse

Titulaire :

M. Renaud GOYATTON
(Franche-Comté)

CAPL n°3
Agents de Constatation 1ère classe

Titulaire :

Mme Sylvie FAUCHET
(Bourgogne)